



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 12369

Texte de la question

M. Jean-Marie Bockel souhaiterait appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'augmentation du coût salarial des associations d'aide à domicile des personnes âgées. Cette situation résulte des décisions de la loi de finance 98 modifiant le mode de calcul de la réduction des charges salariales sur les bas salaires. L'aide à domicile se trouve en effet concernée par cette norme compte tenu des grilles salariales en vigueur, et doit supporter de ce fait une augmentation du coût salarial de l'ordre de 7 %. Les associations d'aide à domicile connaissent par conséquent une situation déficitaire pouvant entraîner des licenciements économiques. Or, les conclusions du rapport « Thierry-Hespel » commandées en la matière par madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, n'interviendront qu'à la fin du printemps. C'est pourquoi, devant le caractère urgent de la situation actuelle, il lui demande si elle entend prendre dès à présent une mesure d'urgence en faveur des associations d'aide à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Bockel](#)

Circonscription : Haut-Rhin (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12369

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1739